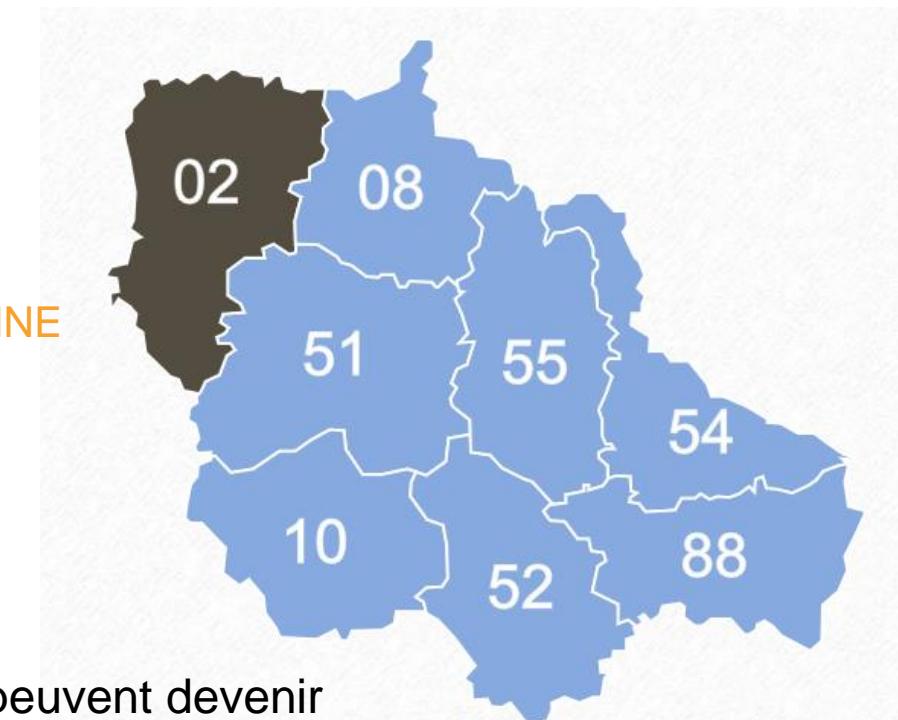




Présentation Générale



- **Création de la société en Février 2012**
 - Objet social : proposer des services de dématérialisation à ses actionnaires
 - Couverture géographique sur 3 départements : ARDENNES, AUBE et MARNE
- **Extension de la société :**
 - Juillet 2012 : Entrée de la HAUTE-MARNE
 - Février 2013 : Entrée de l'AISNE
 - Décembre 2013 : Entrée de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
 - Janvier 2014 : Entrée de la MEUSE
 - Janvier 2016 : Entrée des VOSGES
 - Janvier 2017 : Entrée de la MEURTHE ET MOSELLE
- **Potentiel d'actionnaires :**
 - Seules les collectivités se trouvant sur ces territoires peuvent devenir actionnaires, soit pratiquement 5 200 collectivités
 - Pour devenir actionnaire : Acquisition d'une action à 15,50 euros



- **Actions de la société : 15,50 € l'action**
- **Participation financière annuelle :**
 - Tarification définie par **strate de population**
 - **Pack minimum**
 - Prix plancher : **75 € HT** pour les communes < 200 hbts
 - Prix plafond : **5 000 € HT** pour les communes > 50 000 hbts et les communautés de communes > 200 000 hbts et **3500 € HT** pour les syndicats à compétence départementale
 - **Outils optionnels** : cf. livret sur la SPL
 - **Xelec** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xfluco Hélios** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xparaph** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xrecensement** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xcontact** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xconvoc** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xfactures** : + 15 € HT pour une commune < 200 hbts
 - **Xsip** : forfait de 90 € HT (payable une seule fois)
 - **Certificat électronique** : forfait de 130 € HT pour 3 ans



SPL – Les services proposés



Un catalogue de services mis à disposition au travers du **Pack Minimum** :

- » **Xmarches** : Plateforme de Marchés publics
- » **Xactes** : Transmission au contrôle de légalité
- » **Xpostit** : Le Postit de la collectivité
- » **Xcelia** : Le pré-archivage électronique
- » **Xcesar** : Envoi de mail avec Accusé réception électronique
- » **Xcontact Maelis** : Portail et application mobile citoyens

Un catalogue de services « optionnels »

- » **Xfluco** : Transmission des flux comptables
- » **Xparaph** : Le parapheur électronique
- » **Xsip** : Le paiement par internet des prestations
- » **Xelec** : La gestion des listes électorales
- » **Xrecensement** : Le recensement citoyen obligatoire
- » **Xfactures** : La gestion de factures (Chorus Portail Pro)
- » **Xconvoc** : La convocation des élus
- » **Xcontact** : La gestion des téléservices
- » **Xsacha** : La plateforme d'archivage électronique



ELUS



SERVICES



XACTES



XMARCHES



XFLUCOS



XPARAPH



XCONVOC



XSARE



XELECT



XRECENSEMENT



XFACTURES



XCONTACT



XSIP



XCELIA



XSACHA

Contrôle de Legalité



Finances
Publics



Entreprises /Fournisseurs

Elus / Autres collectivités

Associations

Citoyens

La transmission des délibérations et arrêtés au contrôle de légalité de la Préfecture (ACTES)



Inclus dans le pack de base

La télétransmission des actes en Préfecture simplifie votre travail :
Moins de papier, plus rapide Mais aussi d'autres avantages :

- Une conservation illimitée et une possibilité de **recherche** dans toutes vos délibérations et arrêtés transmis
- La génération automatique des **registres** par ordre chronologique et thématique
- La possibilité de publier **automatiquement le compte rendu de séance** sur votre site Internet

Information importante : Depuis la loi NOTRE, le compte rendu de la séance du conseil municipal doit être mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe. Et cela dans un délai d'une semaine maximum ...

Une plateforme de marchés publics simple, pratique et riche en fonctionnalités



Inclus dans le pack de base

Notre plateforme de marchés publics évolue au 1^{er} Janvier 2018 :

- Un système d'alertes pour les entreprises et un site **facile d'utilisation**
- Activation possible du dispositif : **Marché Public Simplifié (MPS)**
- Lien automatique vers le **BOAMP** et **JOUE** vous évitant de ressaisir la publicité
- Le dépôt automatique de la consultation et des réponses électroniques dans le coffre-fort électronique des **Archives Départementales (SAE)**
- La transmission simplifiée en Préfecture pour le **contrôle de légalité**
- La **déclaration simplifiée à la Trésorerie** des informations du marché pour simplifier le mandatement ultérieur.

Information Importante : A compter du 1^{er} Avril 2018, obligation pour les collectivités d'utiliser une plateforme de marchés publics en capacité d'accepter le DUME et le MPS. A compter du 1^{er} octobre 2018, tous les marchés supérieurs à 25 000 euros devront obligatoirement être publiés.

Pour ne pas passer devant un message important et pour ne pas oublier



Inclus dans le pack de base

Tous les services proposés par notre société vous **alertent** au travers des **postits** : Le rejet d'un bordereau de mandat, une question d'entreprise sur une consultation publique, une inscription sur les listes électorales via le site service-public.fr, Les exemples sont très nombreux.

Un simple clic sur le **postit** et le système vous emmène **automatiquement vers l'application** qui requiert votre attention

Vous pouvez décider de configurer votre profil pour recevoir un **mail** et/ou un **SMS** en fonction du type de POSTIT reçu.

L'envoi en recommandé électronique avec production de preuve



Inclus dans le pack de base

Vous disposez d'un outil permettant d'envoyer en **recommandé électronique** un mail à un correspondant.

1 – Vous saisissez le contenu du message en y joignant éventuellement des documents annexes.

2 – Vous indiquez l'adresse mail du destinataire souhaité
C'est terminé ...

Vous pouvez suivre les **différentes étapes de votre courrier** :
Message envoyé – message reçu sur le serveur du destinataire –
message déposé dans la boite aux lettres du destinataire – message ouvert par le destinataire – Message lu par le destinataire.

Le système peut fournir une preuve électronique. Il est possible de **rematérialisé le document transmis** avec la date et heure de réception du destinataire

La signature et la transmission des bordereaux comptables par un simple clic



A partir de 15 € HT / an

- 1- Votre logiciel comptable génère votre bordereau comptable.
- 2- Depuis votre logiciel comptable, vous **cliquez sur un bouton** qui transmet le bordereau comptable dans le parapheur électronique de l'élu
- 3- L'élu **signe électroniquement** le bordereau : il a la possibilité de voir les factures associées avant de signer. Il peut signer avec son téléphone portable ou sa tablette ou depuis son ordinateur personnel !
- 4- Le bordereau est **automatiquement transmis** à la Trésorerie sans aucune manipulation complémentaire de la secrétaire

Information Importante : Nous avons signé une convention de partenariat avec les principaux éditeurs de solutions : JVS, SEGILOG, BERGER-LEVRAULT, CIRIL, NFI, COSOLUCE. Cette convention vous permet de disposer d'une connexion DIRECTE avec le portail de la DGFIP depuis votre logiciel comptable à des prix très compétitifs !

Un parapheur électronique disponible sur tout type de matériel connecté à INTERNET



A partir de 15 € HT / an

Ne vous contentez pas de signer le bordereau comptable, Utilisez le certificat électronique pour signer les délibérations, les arrêtés, les devis des entreprises, les factures pour visa, les courriers vers vos administrés ...

Mode d'emploi : Depuis l'ordinateur de la collectivité, la secrétaire dépose tout type de documents. L'élu, sans avoir à être présent dans la collectivité, peut consulter les documents depuis une tablette, un smartphone, un ordinateur connecté sur INTERNET. Il peut ensuite signer électroniquement les documents.

Information Importante : Nous proposons la fourniture de certificats électronique RGS**, utilisables pour toutes les procédures dématérialisées de la collectivité : SYLAE – ACTES – HELIOS – MARCHES PUBLICS. Le coût de ce certificat est de 155 € HT pour 3 ans incluant l'assistance administrative pour constituer le dossier ainsi que l'assistance technique.



En fonction du choix de l'élu, nous pouvons fournir un certificat sur clé USB pour signer sur Ordinateur et Smartphone ANDROID ou sur carte à PUCE pour signer sur Ordinateur et IPHONE / IPAD (nécessite un lecteur Bluetooth à 80 € HT)

La facture électronique directement dans votre logiciel comptable (CHORUS)



A partir de 15 € HT / an

Vous êtes averti par mail qu'une facture électronique vient de vous être adressée.

Vous démarrez votre logiciel comptable, la facture est **directement accessible dans votre logiciel comptable**. Les informations du mandat sont déjà **pré-remplies** (date, montant, ...)

Compatible avec les principaux éditeurs de marché : **CIRIL, SEGILOG, COSOLUCE, NFI, CEGID, JVS ...**

Vous pouvez utiliser XFACTURES pour ajouter vos **factures papiers** qui suivront le même chemin vous permettant ainsi de disposer d'une armoire informatique avec toutes vos factures. Cette armoire est gérée par SPL-XDEMAT : pas de problème de sauvegarde, vous pouvez effectuer des recherches à tout moment

Information importante : Au 1^{er} janvier 2018, la transmission des factures électroniques devient obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés. Ainsi, après les principaux opérateurs d'énergie et de télécommunications, la grande distribution, Le nombre d'entreprises passera de 300 à plus de 5 000 entreprises : Les filiales de ces entreprises étant elles-aussi concernées.

La convocation dématérialisée vers les élus et la gestion des séances



- 1- Vous enregistrez une nouvelle séance en précisant l'ordre du jour
- 2- Vous déposez par **un simple clic** la convocation dans le parapheur électronique de l'élu. Une fois la convocation signée, un mail est **automatiquement transmis** aux membres (avec un sms optionnel en complément)
- 3- Vous pouvez **suivre à tout moment** la réception des convocations.
- 4- Lorsque la séance a eu lieu, vous enregistrez la feuille de présence et les décisions : les délibérations se **génèrent automatiquement**, vous les déposez dans le parapheur. Une fois signées, elles partiront automatiquement en préfecture

Le suivi centralisé des sollicitations d'usagers par voie électronique rassemblée



A partir de 15 € HT / an

Véritable **bannette électronique**, elle permet de gérer l'ensemble des demandes issues des saisies des usagers depuis le formulaire intégré dans le site internet de la collectivité. Les demandes saisies depuis le site **service-public.fr** sont également intégrées.

L'accusé de réception de prise en compte technique de la demande est généré automatiquement.

La solution permet de suivre le traitement des demandes et de faciliter les **échanges dématérialisés** avec les usagers.

Les demandes d'usagers formulés par écrit (papier) peuvent également être intégrées au système.

Information Importante : Depuis le 7 novembre 2016, un usager (particulier, professionnel, entreprise, association) peut solliciter une collectivité par voie électronique. La collectivité compétente a l'obligation de traiter la demande sans demander à l'usager la confirmation ou la répétition de son envoi sous une forme papier. Si la collectivité a mis en place un Télé-Service, l'usager a l'obligation de l'utiliser en lieu et place du mail.

Le recensement citoyen et la déclaration trimestrielle au Bureau du Service National



Un outil simple et **facilitant** pour tenir le registre des inscriptions pour la Journée Citoyenne :

- Lorsqu'un usager utilise le site **Service-Public.fr**, l'inscription est **automatiquement intégrée** dans votre registre (sans ressaisie)
- Il vous permet d'éditer la **notice individuelle** (Formulaire n°106/1), **l'attestation de recensement** (Formulaire n°106/2)
- Oubliez AXCRYPT, PECOTO HELPER, l'envoi par mail ... l'outil XRECENSEMENT s'occupe de tout : **Un simple clic** et votre liste est transmise au Centre du Service National dont vous dépendez.

La sauvegarde de l'ordinateur de la mairie en toute sérénité



90 € HT / an pour 50 Go maximum

Service réservé aux collectivités de **petites tailles**, il propose à l'utilisateur de connecter le boîtier sur la Box INTERNET de la collectivité. Une fois le paramétrage effectué (ou on indiquera simplement les dossiers que l'on souhaite sauvegarder), le boîtier se chargera d'effectuer une sauvegarde des données sur les serveurs de la société SPL-XDEMAT.

Une **console** permet à tout moment de connaître la situation de la dernière sauvegarde et d'être alerté en cas de dépassement de la capacité autorisée

Information Importante : Pour utiliser ce service, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un boîtier pour le prix de 250 € HT (garanti 3 ans) qui une fois connecté se charge de réaliser les sauvegardes durant la nuit. Vous disposez de la situation antérieure des fichiers sauvegardés pendant 3 mois glissants.

Un clic pour un ou plusieurs SMS, immédiats ou programmé



A partir de **listes préétablies** ou depuis la saisie d'un simple numéro de téléphone portable, vous pouvez envoyer un SMS depuis votre ordinateur.

Vous avez la possibilité de **programmer l'envoi** de SMS à une date et heure donnée.

Une **console** vous permet de connaître l'état des SMS envoyés. Utiles par exemple pour avertir la population d'une coupure d'eau programmée dans la commune, pour envoyer un message général aux usagers, ...

Un **télé service** spécial (depuis XCONTACT) permet à un usager de s'inscrire sur les listes préétablies de la collectivité.

Information Importante : L'envoi de chaque SMS est facturé 0,10 € HT.

La gestion en ligne des enquêtes publiques



A partir de 50 € HT / enquête

Votre collectivité est organisatrice d'une enquête publique portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement.

- 1-Vous **présentez** aux citoyens, à travers une interface simple, l'enquête publique
- 2-Vous indiquez ses modalités et son déroulement (nom commissaire-enquêteur, heures et lieux des permanences...)
- 3-Vous ajoutez les documents afférents à cette enquête (rapports, arrêtés, ...)
- 4-Vous définissez les dates de publication et d'ouverture de l'enquête

Dès la date de publication, l'enquête est diffusée automatiquement sur un site Internet. Les citoyens prennent connaissance des éléments de l'enquête, ils peuvent alors déposer et/ou lire les observations. Vous élargissez la diffusion de vos enquêtes publiques et facilitez la participation aux débats publics.

De son côté, le commissaire enquêteur, grâce à son accès privilégié, peut traiter les différentes observations au fur et à mesure qu'elles sont reçues

Information Importante : Comme l'exige la législation (Ordonnance 2016-1060 publiée le 3 aout 2016 et décret entré en vigueur le 28-04-2017), une collectivité a l'obligation de tout mettre en œuvre pour que son commissaire enquêteur puisse recueillir les avis et observations de la population dans de bonnes conditions. La procédure papier reste cependant obligatoire mais celle-ci est complétée par l'adjonction d'Internet comme un lieu de consultation complémentaire où le public peut déposer ses observations et lire les avis des autres concitoyens.



Merci pour votre attention

